

**Troisième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines
antipersonnel et sur leur destruction**

23 juin 2014

Original: français

Maputo, 23-27 juin 2014

Point 7 (c) de l'ordre du jour provisoire

Examen de l'état et du fonctionnement de la Convention

Nettoyage des zones minées

**Résumé du plan d'action prévisionnel 2014 - 2019 de mise en
œuvre de la composante déminage et dépollution de la
stratégie de l'action contre les mines au Tchad**

Présenté par le Tchad

Introduction

1. Le Tchad demeure l'un des pays les plus affecté par la contamination par mines et restes explosifs de guerre. Cette contamination affecte de vastes étendues du territoire, constitue un danger permanent pour la population, un frein au développement socio-économique et à la consolidation de l'état de droit, et représente un risque sécuritaire à l'échelle nationale et régionale.
2. Depuis 2008, le Tchad a enregistré des progrès remarquables en termes de stabilité et de développement économique. Dans ce contexte apaisé, le pays a également accompli des progrès significatifs en matière d'action contre les mines et restes explosifs de guerre.
3. En décembre 2013, l'échéance du délai de mise en œuvre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, a été reportée au 1 janvier 2020. En conformité avec les termes de l'extension qui lui a été accordée le Tchad a élaboré son plan d'action prévisionnel 2014 - 2019.

Etat des lieux

4. Le Tchad dispose désormais de données fiables concernant le nombre, la localisation géographique précise, la superficie, le type de contamination de l'ensemble des zones répertoriées, ainsi que des moyens mis en œuvre pour la remise à disposition des terres pour les zones traitées. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des régions et devront être complétées pour les régions Tibesti, Ennedi, Borkou, Moyen Chari.
5. En application du Plan d'action de Carthagène, les normes, politiques et procédures permettant la réouverture de terres par des moyens techniques et non techniques

GE.14-06099



* 1 4 0 6 0 9 9 *

Merci de recycler



acceptables par les populations locales sont définies; la stratégie nationale a été communiquée au Comité permanent et la définition des politiques budgétaires et cadre juridiques pour sa mise en œuvre sont définis; les travaux d'ouverture des axes et de désenclavement des zones minées ont été initiés; le Tchad a fait état des difficultés rencontrées liées à l'ampleur de la contamination, aux difficultés d'accès aux zones contaminées, à la localisation de ces zones en zones frontalières de pays en situation de crise, aux contraintes logistiques et opérationnelles, aux conditions climatiques, et au coûts liés à ces contraintes; le Tchad met en œuvre des actions spécifiques adaptées aux besoins des populations touchées par les mines et prévoit l'intégration des actions de sensibilisation aux activités de collecte des données, d'enquête, de déminage et dépollution et d'assistance aux victimes; enfin, les normes nationales et les mécanismes de coordination des opérations prévoient le recours aux moyens appropriés pour informer et associer la population locale à l'action.

6. A fin mai 2014, la situation en matière de contamination est la suivante: 787 zones dangereuses ont été répertoriées, dont 123 contaminées par mines et 664 par restes explosifs de guerre, réparties sur neuf régions du pays. Au vu de l'historique de la contamination et des informations disponibles, toutes les zones minées sont considérées comme suspectes de contamination par mines antipersonnel.

Plan opérationnel

7. Le nombre de zones minées répertoriées restant à traiter est de 113, réparties sur cinq régions du pays comme suit : Borkou 28, Ennedi 7, Moyen-Chari 1, Sila 1, Tibesti 76. Elles représentent une superficie totale de 104 542 233 m². Ces données seront à compléter par les résultats des enquêtes non techniques et techniques complémentaires qui doivent être réalisées dans des zones fortement contaminées du nord du pays, dans les régions Tibesti, Ennedi et Borkou.

8. Le planning prévisionnel d'intervention sur les zones minées est le suivant :

- Région Borkou: enquête non technique, enquête technique et déminage dans 28 zones, de juin 2015 à juin 2019.
- Région Ennedi: enquête non technique, enquête technique et déminage dans sept zones, de janvier 2015 à avril 2019.
- Région Moyen-Chari: enquête non technique, enquête technique et déminage dans une zone de mai à décembre 2015.
- Région Sila: enquête non technique, enquête technique et déminage dans une zone de septembre 2015 à février 2016.
- Région Tibesti: enquête non technique, enquête technique et déminage dans 76 zones de novembre 2014 à novembre 2019.

9. Le déploiement d'unités mixtes dotées de capacité d'enquête non technique, d'enquête technique et de déminage sera encouragé. Le plan détaillé des opérations ainsi que le choix des méthodes par région et par zone seront déterminés en concertation avec les opérateurs, avec une priorité sur les zones à fort impact, contaminées par mine antipersonnel.

10. La mise en œuvre du plan opérationnel suppose la mobilisation, dès 2014, des ressources nécessaires à la constitution et au déploiement d'unités opérationnelles sur l'ensemble des régions. Un opérateur sera contracté en 2014 dans le cadre du projet d'appui au secteur du déminage au Tchad (PADEMIN) financé par l'Union européenne (UE). Aucun autre opérateur n'est actuellement déployé au Tchad.

11. Compte tenu de l'ampleur des zones à traiter, des contraintes logistiques et des conditions climatiques extrêmes des régions du nord du pays, la durée des opérations est planifiée sur 60 mois.

12. Le Tchad ne disposant pas à ce jour des informations précises sur le nombre, la superficie et la localisation exacte des zones soupçonnées minées dans les régions restant à enquêter, il ne peut donc pas établir de plan détaillé pour ces zones là. Cette planification sera donc revue et ajustée en fonction des avancées constatées et des résultats des enquêtes non techniques et techniques.

Perspectives

13. Conformément à ses engagements, le Tchad entend continuer à déployer tous les efforts raisonnables pour identifier les zones dangereuses confirmées, ainsi que pour écarter tout soupçon de la présence de mines et restes explosifs de guerre. Le Tchad entend systématiser le processus de contrôle et assurance qualité et de remise à disposition des terres dans le cadre des opérations mises en œuvre sur son territoire, ainsi que l'enregistrement des données dans le système de gestion de l'information.

14. Conscient du lien entre sécurité et développement à l'échelle nationale et régionale, le Tchad entend mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour le déminage des zones présentant des risques majeurs pour la sécurité des biens et des personnes dans les zones frontalières, en particulier dans la zone sahélienne.

15. La mise en œuvre du plan d'action 2014 - 2019 est conditionnée par la mobilisation des ressources pour l'acquisition des matériels et équipements, la remise à niveau et la sélection du personnel technique, l'expertise internationale et nationale en appui à la coordination et à la mise en œuvre des opérations, le contrôle qualité des opérations.

Budget et ressources

16. Les opérations de déminage font partie du Plan d'Action Prioritaire du Plan National de Développement, car elles contribuent à lever les obstacles au développement des infrastructures et services et à la consolidation de l'état de droit dans les zones contaminées.

17. Le budget prévisionnel des opérations de déminage et dépollution pour la période 2014 - 2019 s'élève à 60,97 millions de dollars US, soit une moyenne annuelle de dix millions de dollars.

18. Le budget est réparti comme suit : 39,7 millions pour le coût des opérations; 4,6 millions d'acquisition de matériel et équipement et 16,6 millions pour les salaires et le fonctionnement du CND. L'Etat alloue un budget annuel de 2,7 millions de dollars au Centre National de Déminage. La moyenne annuelle des ressources à mobiliser s'élève donc à 7,3 millions de dollars US.

19. Le gouvernement tchadien envisage la mise en place de mécanismes de mobilisation de ressources par le biais des ministères en charge des secteurs affectés par la contamination par mines et REG - infrastructures, transport, tourisme, agriculture et développement rural notamment - et la mise en place d'un cadre de partenariat multi bailleurs.

20. Pour 2014, le projet PADEMIN, lancé par l'Union européenne, d'un montant global de 5.445.000 Euros, dont 3.500.000 Euros alloués aux opérations au déminage et à la remise à disposition des terres permettra la reprise des opérations dans le nord du pays.

C'est à ce jour, le seul financement mobilisé pour la mise en œuvre du plan d'action 2014 - 2019.

Mobilisation

21. Prenant acte des leçons du passé et conscient des difficultés rencontrées par l'institution nationale chargé de l'action contre les mines et reste explosifs de guerre, le Tchad, souhaite la reprise d'une assistance technique institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle, et un appui à la mise en place d'un cadre de coopération réunissant les partenaires techniques et financiers, pour diversifier les sources de financement et mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

22. Le Tchad remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué aux progrès réalisés dans la perspective d'un Tchad libéré des mines et des restes explosifs de guerre, et invite ses partenaires techniques et financiers, et en particulier les Etats parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction sur les mines, à lui apporter un appui technique et financier pour la mise en œuvre du plan d'action prévisionnel 2014 - 2019.
